

Neuchâtel réforme son aide sociale avec un suivi différencié

Le canton s'appête à introduire un dispositif d'aide sociale harmonisé. Il inclut un suivi adapté, des conseils sociaux préventifs et des formations collectives pour mieux accompagner les bénéficiaires selon leurs besoins.



Dès janvier 2025, l'aide sociale à Neuchâtel reposera sur un dispositif innovant : le « suivi différencié harmonisé » (SDH). Ce modèle, déployé auprès des autorités sociales régionales, de Caritas et du Centre social protestant, vise une répartition des suivis selon l'autonomie des bénéficiaires. Les personnes nécessitant uniquement une aide matérielle bénéficieront d'un accompagnement administratif, tandis que celles ayant besoin d'un soutien personnalisé verront leur suivi renforcé.

En septembre 2025, un « conseil social » sera proposé à celles et ceux n'ayant pas droit à une aide matérielle. Ce service ponctuel a pour objectif de répondre aux éventuelles demandes de prestations et de soutenir les bénéficiaires lors de leur sortie du système d'assistance. En parallèle, des formations collectives seront organisées pour favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des bénéficiaires.

Cette réforme est le fruit du programme RAISONE, engagé depuis 2013 pour repenser l'aide sociale face à des normes complexes et des situations évolutives. Conduite sous le pilotage du Conseil des autorités de l'action sociale, elle mobilise les acteurs sociaux régionaux, les communes et les autorités en charge des réfugiés. Le SDH marque une nouvelle étape dans les politiques sociales du canton, en plaçant les bénéficiaires au cœur des dispositifs.

(Source : communiqué de presse)

Voir le livret explicatif [« Le suivi différencié harmonisé c'est quoi ? »](#)